

Délibération n° 2024DEL049

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 30/10/2024**

REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice 19

Présents 14

Votants 17

**Date de convocation
25/10/2024****Date d'affichage
25/10/2024**

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR 2025 – extension ALSH – construction d'un dojo et pose de panneaux photovoltaïques

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes BOURGER, CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, MM CHAZELAS, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD.

Absents et excusés :

Aurélien BRUNET donne procuration à Caroline BOURGER
Laure FERNANDES procuration donnée à Nathalie COIGNAC
Martine FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN
Nicole BAYLE, Christian RIBOULET

Caroline BOURGER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 auprès de la préfecture de la Haute-Vienne, dans le cadre des travaux d'extension de l'ALSH, de la construction d'un dojo et de la pose de panneaux photovoltaïques.

L'architecte en charge du marché nous propose un avant-projet définitif pour les travaux répartis comme suit :

<u>PROJET</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant subvention demandée</u>
DOSSIER APD + MODIFICATIONS PHASE PRO	1 720 000€	20%
Honoraires MO SPIRALE	168 400€	
Frais d'études préalables – frais annexes et frais d'ingénierie annexes –	56 451€	
Provisions pour imprévus et révisions de prix	86 000€	
TOTAL	2 030 851€	406 170.20€

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 087-218719201-20241108-2024DEL49-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :
Déposer un dossier au titre de la DETR 2025 selon les montants prévus dans le tableau ci-dessus.

Délibération adoptée à 15 voix pour 2 voix contre 0 abstention

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le
Et la publication le



Alexandre PORTHEAULT